EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2008**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Patricia AUCOUTURIER, Cyril CINEUX, Michel FANGET**
Excusé(e)s :	**René MAYOT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Jean-Philippe VALENTIN quitte la séance après le voeu a) relatif aux étudiants. Madame Christine PERRET quitte la séance après le voeu e) relatif à la mise en place d'un abattoir mobile. Messieurs Didier MULLER et Thierry ORLIAGUET quittent la séance après le voeu f) relatif au statut de la Poste. Le rapport n° 64 relatif au parrainage de la frégate FORBIN est retiré de l'ordre du jour.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - PRESENTATION DES RAPPORTS RELATIFS AUX CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - PARCS DE STATIONNEMENT - EXERCICE 2007 - ANNEXES 1 - 2 - 3 - 4

Rapporteur : Monsieur Louis VIRGOULAY

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi N° 2002-1 du 2 janvier 2002 prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Les rapports relatifs aux équipements suivants vous ont été communiqués en annexe des rapports aux commissions :

- 1- Parc de stationnement Blaise Pascal

(annexe 1)

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1971 à la Société SPMH (Société du Parking Michel de l'Hospital) pour une durée de 45 ans. Le parc a été mis en service en 1973. La SPMH a rejoint le groupe VINCI PARK le 1er septembre 2006 et a été absorbée par voie de fusion par la SAPA (Société Auxiliaire des Parcs d'Auvergne) le 28 décembre 2007.

Le parc est accessible 24/24 et 7/7 aux abonnés et est ouvert de 7 h 00 à 20 h 30 aux clients « horaires ». Le badge magnétique permet la sortie 24/24.
Les 472 places de stationnement (dont 64 places en *amodiation*) ont généré un chiffre d'affaires de 572 638 € TTC (557 798 € en 2006 et 537 356 € en 2005). Sauf pour l'année 2004 qui affiche une très légère baisse, le CA de cet équipement est en constante progression depuis 2002. Toutefois, la mise en service du tramway a engendré une baisse de fréquentation horaire de l'équipement.
Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,20 € la première heure. Le tarif de base appliqué aux abonnés est de 77 € par mois.
La Société VINCI a effectué durant l'année 2007 divers travaux pour renforcer la sécurité (création d'un sas à chaque niveau). La réfection de la peinture commencée en 2006 a été poursuivie et la signalétique a été renforcée.

- 2- Parcs de stationnement Jaude/Vercingétorix, Marché St Pierre et Allagnat

(annexe 2)

La gestion et la construction du parc de stationnement Jaude/Vercingétorix ont été confiées en 1985 pour une durée de 30 ans par la Ville à la SAPA devenue filiale de Vinci-Park.
Par avenant signé l'année suivante (1986), la Ville a confié à la SAPA la gestion du parc de stationnement « Allagnat ». En 1987, la Ville a confié, par avenant, la gestion du parc de stationnement du Marché Saint-Pierre à la SAPA.
La fréquentation horaire totale des trois parcs en 2007 est légèrement en hausse par rapport à 2006 (+ 1,5%). Le nombre total des abonnés est en légère baisse (- 3,8 %). Le chiffre d'affaires total des trois parcs progresse de 2,2 % (978 243 € TTC en 2007 contre 957 603 € TTC en 2006).

-21- Parc JAUDE/VERCINGETORIX

Les 292 emplacements de ce parc ont généré en 2007 une recette de 549 392 € TTC (559 740 € en 2006 et 481 618 € en 2005).
Le parc est ouvert 7 J/7 et 24 H/24 pour les abonnés et de 7 h 00 à 1 h 00 pour les usagers « horaires », (sauf les dimanches et fêtes de 9 h 30 à 20 h 00).
Le badge magnétique permet la sortie 24/24.
Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,30 € la première heure. Le tarif de base appliqué aux abonnés est de 78 € par mois.
On assiste en 2007 à une baisse de fréquentation des usagers « horaires » (- 4,5 %) et une baisse du nombre des abonnés (- 3,8 %). L'exploitant explique dans son rapport que les usagers utilisent de plus en plus les transports en commun et délaissent le parc de stationnement de la Place de Jaude. Ils utilisent alors les parcs relais situés à l'extérieur.

-22- Parc MARCHE SAINT PIERRE

Les 186 emplacements de ce parc ont généré en 2007 une recette de 358 686 € TTC,
soit une légère augmentation par rapport aux deux précédentes années (330 000 €).
Comme pour JAUDE/VERCINGETORIX, le parc est ouvert 7 J/7 et 24 H/24 pour les abonnés et de 7 h 00 à 1 h 00 pour les usagers « horaires », (sauf les dimanches et fêtes de 9 h 30 à 20 h 00). Le badge magnétique permet la sortie 24/24.
Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,20 € la première heure. Le tarif de base appliqué aux abonnés est de 71 € par mois.
L'exploitant explique que la fin des travaux en 2007 sur la Place Gaillard a permis au parc de stationnement de reprendre une activité normale. La nouvelle configuration de l'accès facilite l'entrée, ce qui génère une hausse de la fréquentation.
Il a été créé en 2007, deux emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

-23- Parc ALLAGNAT

Les 113 emplacements de ce parc ont généré en 2007 une recette de 70 164 € TTC et retrouve ainsi son niveau de recettes de 2005 (73 933 € en 2005 et 67 596 € en 2006). L'établissement est réservé exclusivement aux abonnés.
Le tarif « abonnés » est de 69 €.
La fréquentation en baisse constante depuis plusieurs années (- 8,3 % en 2006 et – 2 % en 2005) progresse de 3,9 % en 2007.

- 3- Parc de stationnement Les Carmes Delille

(annexe 3)

La gestion et la construction du parc de stationnement « Les Carmes » ont été confiées en 1981 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société PARCADE, aujourd'hui filiale de VINCI PARK.
Les 149 emplacements de ce parc ont généré en 2007 un chiffre d'affaires en diminution constante par rapport aux années précédentes (91 000 € en 2007, 96 000 € en 2006 et 101 000 € en 2005).
L'accès de cet établissement est réservé aux abonnés.
Le tarif « abonnés » est de 45 € par mois. Un tarif trimestriel préférentiel a été institué en 2007 (126 € au lieu de 135 €).
Le nombre moyen mensuel d'abonnés continue de diminuer : (- 4,9 % entre 2006 et 2007 et
- 5,4 % entre 2005 et 2006).

D'après le gestionnaire, la baisse du nombre d'abonnés aurait été liée aux travaux du tramway et serait due aujourd'hui à l'utilisation du parc du 1er Mai en complément des transports en commun.

- 4- <u>Parc de stationnement Place Gambetta (les Salins)</u>

(annexe 4)

La construction et la gestion de cet établissement ont été confiées en 1971 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société Auvergne Parking SA (échéance 2016).
Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 reste constant (633 000 € en 2007 pour 630 000 € en 2006). L'exercice dégage un bénéfice de 69 000 € environ (67 806 € en 2006). Les recettes horaires ont été de 183 000 € environ (179 000 € en 2006) pour 229 000 € environ de recettes abonnés (227 000 € en 2006).
L'activité parking représente 73 % du chiffre d'affaires réalisé en 2007 (463 000 € pour 633 000 € de CA). L'activité « brocante » (21 000 € de recettes) représente 3,40 % du CA.
Le parc est ouvert 7 J/7 et 24 H/24 pour les abonnés et ouvert chaque jour (sauf dimanches et jours fériés) de 8 h 00 à 21 h 30 pour les usagers « horaires ».
Le tarif de base est de 1,10 € pour la première heure. Les abonnements sont de 72 € pour un stationnement en surface (268 abonnés en 2007 pour 279 en 2006) et de 75 € pour un stationnement en sous-sol (92 abonnés en 2006 pour 83 en 2006).
Pour information, ces tarifs sont passés à 77 € en surface et 79 € en sous sol au 1er juillet 2008.
A la demande de la Ville, un abonnement spécial pour les riverains a été mis en place en 2006 (abonnement à 36 € au lieu de 72 €). Cette opération est particulièrement appréciée par les intéressés. Cet abonnement était en 2007 à 37 € et est passé à 38 € au 1er juillet de cette année.
Parallèlement à l'exploitation du parking public, la Société Auvergne Parking a diversifié son activité :

Location de véhicules,
Mise à disposition de véhicules partagés,
Garages à vélos...

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ces différents rapports.

<u>DELIBERATION</u>

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 octobre 2008

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET